



ProCheer All Stars

RÈGLEMENTS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Saison 2025-2026

ANNEXE 1

RÈGLEMENT – GESTION DES RETARDS & ABSENCES
PRÉPARATION À L'ENTRAÎNEMENT

ÉQUIPES RÉCRÉATIVES

L'importance de la présence

Le cheerleading est un **sport d'équipe** qui repose sur la coordination, la confiance et la constance. Chaque athlète a un rôle important dans les pratiques, les formations et les spectacles. **Les absences ou retards répétés nuisent au progrès de l'équipe et à la sécurité des routines.**

Communication obligatoire

- Les absences ne sont **pas nécessairement comptabilisées**, mais elles doivent être **communiquées le plus tôt possible**.
- Le parent ou l'athlète (selon l'âge) doit informer **l'entraîneur-chef directement**, idéalement **48 heures à l'avance** lorsque cela est possible.
- Pour les **retards**, un message doit également être envoyé dès que l'athlète sait qu'il ne pourra arriver à l'heure.

Conséquences possibles des absences fréquentes

- Un athlète qui est souvent absent pourrait avoir **plus de difficulté à suivre** l'apprentissage de la routine.
- **Malgré un haut taux d'absentéisme**, l'athlète **aura toujours une place** lors de chaque **pratique, spectacle et compétition**, conformément à l'esprit inclusif de nos équipes récréatives
- Il pourrait ne **pas avoir une place centrale ou active** dans certains segments de la chorégraphie, selon son niveau de préparation.
- Les décisions prises à cet effet sont à la **discrétion de l'entraîneur-chef**, en fonction du bien-être de l'équipe et de la sécurité de la routine.

ÉQUIPES RÉCRÉATIVES

Absences aux spectacles ou compétitions

- Il est **essentiel d'informer l'entraîneur en chef dès que possible** si un athlète **ne pourra participer** à un **spectacle ou une compétition**.
- Toute absence à ces événements doit être **signalée par écrit** (courriel ou message au coach) afin que l'équipe puisse s'adapter.
- Les **dates, heures et lieux des compétitions** sont souvent confirmés **à la dernière minute** par les organisateurs. Ces informations peuvent aussi être **modifiées ou annulées** sans préavis. Pour ces raisons, les horaires détaillés ne seront transmis que **quelques jours avant l'événement**, dès que le club les recevra officiellement.

Engagement des familles

En inscrivant leur enfant dans une équipe récréative, les parents s'engagent à :

- Favoriser sa **présence régulière** aux pratiques, spectacles et compétition.
- Respecter l'importance de la **communication rapide** avec les entraîneurs en cas d'absence ou de retard.
- Comprendre que les **choix de placement dans la routine sont pédagogiques et non punitifs**, et tiennent compte de la présence, de l'engagement et de la sécurité.

ÉQUIPES RÉCRÉATIVES

Préparation à l'entraînement

Dès le début du cours, l'athlète doit être prêt;

- Cheveux attachés,
- Vêtement d'entraînement
- Sans bijoux autre que les petites pines d'oreilles
- Espadrilles attachées dans ses pieds.



Exemple de vêtement d'entraînement:

- shorts de sport
- des cuissards
- des leggings
- un chandail de sport
- une camisole
- un top de sport.

ATTENTION: Les robes, les jupes et les morceaux de jeans sont proscrit.

*** Si ce règlement n'est pas respecté, l'entraîneur se réserve le droit d'exclure l'athlète de certains exercices pour sa sécurité.

ÉQUIPES COMPÉTITIVES ET INITIATION

Règlement – Absences

Le cheerleading est un **sport d'équipe** où chaque athlète joue un rôle crucial. Les **absences et retards** affectent directement la progression du groupe, la sécurité des routines et la performance globale de l'équipe.

Compilation des absences

- Toutes les absences sont comptabilisées.
- À partir de **5 absences et plus durant la saison**, des **sanctions disciplinaires peuvent** être appliquées selon le jugement de l'entraîneur et le temps de la saison, telles que :
 - Retrait partiel de la routine
 - Suspension temporaire
 - Exclusion définitive de l'équipe pour la saison en cours
- **Aucune exception ne sera tolérée, sauf cas de force majeure. Aucun remboursement ne sera accordé** en cas de retrait pour cause d'absences.

Aucun remboursement ne sera accordé dans ces situations

Absence aux pratiques précédant une compétition

Si un athlète est **absent aux dernières pratiques avant une compétition**, peu importe la raison, les entraîneurs se **réservent le droit** :

- D'exclure l'athlète de la compétition
- Ou de lui retirer des éléments de la routine

Aucun remboursement ne sera accordé dans ces situations

ÉQUIPES COMPÉTITIVES ET INITIATION

Préparation à l'entraînement

- L'athlète est responsable de **ranger son matériel**. Il faut prévoir rester **15 minutes après**, si nécessaire.
- Le Pour les équipes où les vêtements de pratique sont inclus, **le port de cette tenue est obligatoire lors des pratiques de fin de semaine**. Les entraîneurs se réservent le droit d'appliquer une **sanction** en cas de non-respect de cette consigne.
- Il faut prévoir arriver 15 minutes avant le début du cours afin que l'athlète soit prêt à l'heure:
 - **Cheveux attachés**
 - **Tenue d'entraînement obligatoire**
 - **Espadrilles bien attachées**
 - **Sans bijoux**
 - **Aucun appareil électronique n'est permis dans le gymnase durant l'entraînement, sauf autorisation expresse de l'entraîneur.**

***** Le non-respect de ces règles peut entraîner une sanction, selon le jugement des entraîneurs.**

ÉQUIPES COMPÉTITIVES ET INITIATION

- Lors des entraînements, aucun appareil électronique ne sera accepté dans le gymnase, sauf si l'entraîneur donne la permission à l'athlète.
- Le port des vêtements de pratique est obligatoire pour les équipes ou les vêtements de pratique sont inclus lors des pratiques de fin de semaine. Les entraîneurs se réservent le droit d'appliquer une sanction si l'athlète ne l'a pas.

Évènements et compétitions

- Les dates, heures et lieux de compétition sont souvent confirmés dans un délai très court; ils peuvent aussi être changés ou annulés. Pour ces raisons, **les informations sur les heures de compétition ne sont transmises que quelques jours avant la compétition.**
- Il pourrait y avoir des annulations de cours pour des raisons hors de notre contrôle (tempête, force majeure, etc). Pour toutes ces situations, aucun crédit ni remboursement ne sera consenti pour les cours annulés. (voir Annexe 3)
- L'athlète s'engage à participer (ou le parent d'athlète mineur s'engage à ce que l'athlète participe) à tous les spectacles et compétitions prévus pour son équipe, à moins d'un cas de force majeure (funérailles, hospitalisation).
 - L'athlète doit être présent à la compétition même s'il ne peut pas y participer pour quelques raisons que ce soit. Si ce règlement n'est pas respecté, une sanction pourrait être appliquée.

ÉQUIPES INTERNATIONALES

Absences

- Le cheerleading étant un sport d'équipe, les absences et/ou retards d'un athlète pénalisent l'équipe.
- **Aucune absence permise après le 29 octobre 2025.** Toutes les absences seront compilées et à compter de 5 absences et plus, entre le début de la saison et le 29 octobre, des sanctions pourraient être appliquées; retrait d'éléments dans la routine, suspension de l'athlète pouvant même aller jusqu'au renvoi permanent pour la saison en cours. Nous serons stricts à ce niveau.

Aucun remboursement ne sera accordé dans ces situations

- De plus, si l'athlète **manque la ou les** dernières pratiques avant une compétition, pour quelques raisons que ce soit, les entraîneurs se réservent le droit d'exclure l'athlète de la compétition ou de lui enlever plusieurs éléments.
- **Dans le cas où l'athlète est renvoyé pour les raisons ci-haut, aucun remboursement ne sera effectué.**
- Les entraînements durant la semaine de relâche **ne sont PAS suspendus et ils sont obligatoires.**
- Prévoir des entraînements supplémentaires, surtout à l'approche des compétitions.
- Prévoir que certains entraînements pourraient débiter plus tôt ou se terminer plus tard.

ÉQUIPES INTERNATIONALES

Préparation à l'entraînement

- Lors des entraînements, aucun appareil électronique ne sera accepté dans le gymnase, sauf si l'entraîneur donne la permission à l'athlète.
- La préparation et le rangement du matériel pour les cours de l'athlète sont obligatoires. Veuillez prévoir 15 minutes avant et après le cours.
- Le port des vêtements de pratique est obligatoire lors des pratiques de fin de semaine. Les entraîneurs se réservent le droit d'appliquer une sanction si l'athlète ne l'a pas.
- Il faut prévoir arriver 15 minutes avant le début du cours afin que l'athlète soit prêt à l'heure:
 - Cheveux attachés
 - Tenue d'entraînement obligatoire
 - Espadrilles bien attachées
 - Sans bijoux

*** Le non-respect de ces règles peut entraîner une sanction, selon le jugement des entraîneurs.

ÉQUIPES INTERNATIONALES

Évènements et compétitions

- Les dates, heures et lieux de compétition sont souvent confirmés dans un délai très court; ils peuvent aussi être changés ou annulés. Pour ces raisons, **les informations sur les heures de compétition ne sont transmises que quelques jours avant la compétition.**
- Il pourrait y avoir des annulations de cours pour des raisons hors de notre contrôle (tempête, force majeure, etc). Pour toutes ces situations, aucun crédit ni remboursement ne sera consenti pour les cours annulés. (voir Annexe 3)
- L'athlète s'engage à participer (ou le parent d'athlète mineur s'engage à ce que l'athlète participe) à tous les spectacles et compétitions prévus pour son équipe, à moins d'un cas de force majeure (funérailles, hospitalisation).
 - L'athlète doit être présent à la compétition même s'il ne peut pas y participer pour quelques raisons que ce soit. Si ce règlement n'est pas respecté, une sanction pourrait être appliquée.

ÉQUIPES INTERNATIONALES

Compétitions à l'extérieur du Québec

- Possibilité de participation à des compétitions à l'extérieur du Québec si une qualification était requise (frais de déplacement et hébergement à prévoir).
- En supplément des frais d'inscription, prévoir les frais liés à la compétition internationale pour un séjour d'environ 4-6 jours.
- **Avoir un passeport valide au plus tard au mois de novembre.**
- *Tous les athlètes devront obligatoirement être arrivés à destination à la date fixée par ProCheer; la date de retour est toutefois flexible. Chaque athlète sera responsable de la réservation de son billet d'avion.*

Respect et signature du contrat d'athlète

- *Un contrat annexe à celui-ci devra être signé suite à la rencontre entre les entraîneurs et l'athlète / les parents de mineurs afin d'expliquer les détails de la saison.*
- Un contrat de respect des conditions des compétitions internationales *devra être signé et respecté par tous les athlètes et accompagnateurs.*

ANNEXE 2

ANNULATION DE COURS

ÉQUIPES RÉCRÉATIVES, INITIATIONS, COMPÉTITIF & MONDIAL

Annulations de cours

Certaines situations **hors de notre contrôle** (tempêtes, bris majeurs, force majeure, etc.) peuvent entraîner l'annulation de cours.

Aucun remboursement ni crédit ne sera offert pour les cours annulés dans ces circonstances exceptionnelles.
(*Voir Annexe 3 pour les politiques complètes*)

ANNEXE 3

CONDITIONS FINANCIÈRES

CONDITIONS FINANCIÈRES GÉNÉRALES

- **Tout solde au compte devra être acquitté avant de procéder à l'inscription de l'athlète pour la saison suivante.**
- **Des frais de 40\$ sont chargés** pour tout paiement non honoré par l'institution financière.

FRAIS ADMISSIBLES OU NON AUX REMBOURSEMENTS

(selon le pourcentage indiqué)

Certains frais de base sont répartis sur les versements et ne sont pas remboursables (voir annexe 6). Il n'y aura pas de remboursement après le ***21 septembre** pour les frais « non remboursable » à l'acceptation des éléments ci-bas:

- Si l'athlète doit cesser le cheer **en raison d'une blessure ou condition médicale**, ou pour une raison autre qu'un renvoi, incluant une situation de force majeure, un remboursement sur les frais variables seulement pourrait être effectué, selon les dates suivantes :
 - Du 22 septembre au 30 novembre (inclusivement) - montant remboursé: 50% des frais admissibles
 - Du 1er décembre au 27 février (inclusivement) - montant remboursé : 15% des frais admissibles
 - **Après le 28 février**, aucun remboursement puisque tous les frais sont encourus
 - Frais admissibles aux conditions de remboursement indiquées ci-haut (Voir facture détaillé annexe 6)
- Frais variables liés au coût des cours de cheerleading non dispensés (salaire entraîneurs) – selon le pourcentage indiqué ci-haut
- Frais d'inscription aux compétitions
 - Si l'athlète cesse le cheer: selon les conditions ci-haut tant que les frais d'inscription n'ont pas été payés par ProCheer
 - En cas d'annulation de l'événement : selon les conditions indiquées dans les « Conditions suite à une participation annulée à un événement»

*Si abandon avant le 21 septembre seuls les cours perçus seront chargés au coût de 25\$/cours, peu importe le niveau.

Voir factures détaillées Annexe 6 pour un visuel complet des frais remboursables.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer en fonction de l'avancement de la saison de chacune des équipes.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT SUITE À UNE PARTICIPATION ANNULÉE À UN ÉVÈNEMENT

- Athlète qui ne peut participer à une compétition (maladie, voyage, ou toute autre raison)
 - Aucun remboursement
- Annulation d'un évènement par l'organisateur, incluant une raison de force majeure
 - Selon le montant remboursé ou le crédit accordé par l'organisateur de l'évènement, le montant remboursé/crédité sera appliqué selon l'une des options suivantes :
 - Crédit appliqué sur la saison suivante
 - Remboursement à l'athlète sur la base de ce qui sera reçu de l'organisateur de l'évènement

NOTE: Cheer Up et spectacle de Noël / Fin d'année – aucun remboursement pour ces évènements car ce sont aussi des activités de financement organisées par ProCheer

NOTE: Les packages Worlds étant payés en supplément, en cas d'annulation, le remboursement des packages est effectué par Worlds

AUTO FINANCEMENT - FUNDScrip

- Pour la campagne d'autofinancement Fundscrip, étant sur base volontaire, le suivi des sommes amassées pour chacun des athlètes participant à la campagne, est géré par ProCheer.
- Cet argent pourra être utilisé pour les frais liés aux déplacements pour compétition ou autres (avion, hôtel, restauration, essence, etc).
- En cas d'abandon, dès la date d'arrêt des entraînements au cheer, l'athlète ne peut plus participer à la campagne d'auto-financement. Les sommes amassées jusqu'à cette date, excluant les frais de gestion, lui seront remboursées à la date de fin de campagne.
- Le remboursement des sommes amassées, sera effectué en un versement unique, environ 30 jours après la date de fin de campagne.
- Des frais de gestion de 20\$ sont applicables pour la saison.

CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT

- Nous offrons la possibilité de réduire le coût de la saison en participant à une campagne de financement.
- Si vous ne souhaitez pas faire la campagne de financement, vous devez payer le montant forfaitaire. Le montant forfaitaire de la campagne de financement n'est pas remboursable, même en situation de force majeure.

ANNEXE 4

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

ÉQUIPES RÉCRÉATIVES, INITIATIONS, COMPÉTITIF & MONDIAL

Règlement disciplinaire

Ce règlement vise à garantir un environnement respectueux, sécuritaire et propice à l'épanouissement de chaque athlète au sein du club. Tout comportement inapproprié, notamment le manque de respect envers les entraîneurs ou les coéquipiers, sera traité avec sérieux.

Sont notamment considérés comme manques de respect :

- Les insultes, moqueries ou gestes déplacés. (envers un coach ou un coéquipier)
- L'attitude hostile, la provocation ou l'intimidation. (envers un coach ou un coéquipier)
- L'atteinte à la cohésion de l'équipe (rumeurs, exclusions, etc.).
- Le refus d'écouter ou de suivre les consignes des entraîneurs.

Politique de remboursement

- En cas de **renvoi d'un athlète** pour les raisons mentionnées ci-dessus, **aucun remboursement** ne sera effectué.

ÉQUIPES RÉCRÉATIVES, INITIATIONS, COMPÉTITIF & MONDIAL

Procédure disciplinaire

1. **Constat du comportement** par un entraîneur, un parent témoin ou un autre athlète.
2. **Réunion rapide** entre les entraîneurs et le responsable disciplinaire du club (DG).
3. **Notification à l'athlète** (et aux parents si mineur) des faits reprochés et de la décision prise.
4. **Droit de réponse** accordé à l'athlète.
5. **Suivi écrit** et mise en place d'un plan d'amélioration si nécessaire.

Prévention

- Des **ateliers de cohésion d'équipe** et de **respect mutuel** seront organisés.
- Le règlement est présenté en début de saison à chaque athlète et parent.
- Chaque membre doit **signer un engagement de respect** du règlement.

ÉQUIPES RÉCRÉATIVES, INITIATIONS, COMPÉTITIF & MONDIAL

En fonction de la gravité ou de la répétition des actes, les mesures suivantes peuvent être appliquées

Niveau 1 : Avertissement verbal

- Rappel immédiat des règles par un coach.
- Explication des conséquences en cas de récidive.

Niveau 2 : Avertissement écrit

- Communication officielle remise à l'athlète et à ses parents (si mineur).
- Rencontre avec les entraîneurs et/ou la direction du club.

Niveau 3 : Suspension temporaire

- Suspension de 1 à 2 entraînements (ou d'un événement compétitif si nécessaire).
- Plan d'engagement écrit de l'athlète pour réintégrer l'équipe.

Niveau 4 : Exclusion définitive

- Après récidives ou en cas de comportement grave ou dangereux.
- Décision prise par la direction du club après rencontre avec toutes les parties.

ANNEXE 5

MÉTHODE DE COACHING

Communication importante : Distinction entre rigueur et harcèlement

- Au sein de notre club, nous tenons à rappeler l'importance de faire la **distinction entre un encadrement rigoureux** et des comportements inappropriés.

La direction s'attend à ce que les entraîneurs :

- Soient **rigoureux, directifs et disciplinés** dans leur encadrement.
- Maintiennent une **attitude sérieuse, structurée et professionnelle** à chaque pratique.
- Donnent des consignes **claires et parfois fermes**, dans l'intérêt du développement de chaque athlète.
- **Encadrent avec autorité**, tout en gardant le respect et l'équité au cœur de leur approche.

Cette rigueur est essentielle dans un sport exigeant comme le cheerleading, où la **sécurité, la coordination d'équipe et la performance** dépendent d'une attention constante à la technique, à l'effort et à l'attitude.

Communication importante : Distinction entre rigueur et harcèlement

Ce que la rigueur n'est pas

- Être directif ou exigeant **ne constitue pas du harcèlement**. Il est inacceptable d'accuser à tort un entraîneur de harcèlement simplement parce qu'il applique les règles, demande plus d'effort ou recadre un comportement.
- Le harcèlement est un comportement **répété, malveillant, humiliant ou menaçant**, ce qui est **très différent d'un encadrement ferme, juste et professionnel**.

Un partenariat de confiance

Nous vous invitons, en tant que parents et athlètes, à :

- **Faire preuve d'ouverture et de compréhension** face aux méthodes d'encadrement.
- **Discuter avec l'entraîneur ou la direction** en cas d'inconfort, dans un esprit de dialogue respectueux.
- **Encourager vos enfants** à comprendre que la rigueur est un levier de progression, de confiance et de dépassement.
- Nous croyons que le respect mutuel entre entraîneurs, athlètes et parents est la clé d'une expérience positive et enrichissante pour tous.

COMMUNICATIONS, PUBLICATIONS, RÉSEAUX SOCIAUX ET PHOTOS

- L'athlète ou le parent d'athlète mineur permet aux athlètes et à leurs parents, aux entraîneurs, gérants et personnes faisant partie du conseil d'administration de ProCheer de prendre des photos et vidéos. Ces documents peuvent se retrouver en circulation et servir à ProCheer en tant que matériel de promotion sur le site Internet et de matériel publicitaire. Aucun nom n'est inscrit lors de la publication des photos.
- L'athlète/parent d'athlète s'engage à publier les vidéos des équipes **uniquement sur les groupes privés d'équipes Facebook** de Procheer.
- ProCheer utilise le courriel et Facebook comme moyen de communication. Je m'engage à prendre connaissance des communications avant le cours pour valider s'il y a de nouveaux communiqués.
- **Sur les réseaux sociaux, aucun commentaire, critique ou propos diffamatoire à l'endroit de ProCheer, des autres associations ou équipes, organisateurs de compétition ne seront tolérés et pourraient faire l'objet de sanction.**

AUTRES INFORMATIONS

- Pour certaines équipes, ProCheer prête sans frais le top de compétition; il doit être remis en bon état et propre à la fin de l'année. Dans le cas contraire, ProCheer encaissera le chèque de garantie.
- Le cheerleading est considéré comme un sport extrême. Malgré les précautions prises, les risques de blessures ou décès sont toujours présents. ProCheer se dégage de toute responsabilité vis-à-vis le décès ou les blessures, quelles qu'elles soient, que pourraient subir les athlètes, qu'elles entraînent des séquelles permanentes ou non et ce, en tout temps.
- Pour les équipes U6 à U16, l'accès à l'équipement (trampoline, air floor ...) **est strictement interdit** sans la supervision des entraîneurs de l'équipe. Pour les équipes de niveaux d'âge U18 et plus, l'accès est autorisé mais ProCheer se dégage des conséquences qui pourraient survenir suite à l'utilisation.
- ProCheer n'est pas responsable des biens perdus ou volés.
- L'organisation de la compétition Cheer Up ainsi que la participation des membres comme bénévole lors d'événements organisés par ProCheer, permettent à l'organisme à but non lucratif, ProCheer, de maintenir les prix à un niveau compétitif pour la saison.

ANNEXE 6

Factures détaillées

Récréatif

NB: Incluant le montant forfaitaire pour la campagne de financement

Récréatif U6		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	40,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Boucle	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Prêt costume	15,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Compétitions et spectacles	30,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Cours cheerleading	370,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	585,00 \$	

Récréatif U8		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	40,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Boucle	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Prêt costume	15,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Compétitions et spectacles	30,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Cours cheerleading	540,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	755,00 \$	

Récréatif U12		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	40,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Boucle	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Prêt costume	15,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Compétitions et spectacles	30,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Cours cheerleading	560,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	775,00 \$	

Initiation

NB: Incluant le montant forfaitaire pour la campagne de financement

Initiation U8/12/16		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	50,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Chou	10,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Costume	275,00 \$	Non remboursable si commandé
Uniforme pratique	85,00 \$	Non remboursable si commandé
Compétitions et spectacles	280,00 \$	Remboursable avant le 29 septembre (selon paiement du club)
Cours cheerleading	400,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
Tumbling	160,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	1 370,00 \$	

Maitre 2,0		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	50,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Chou	10,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Costume	85,00 \$	Non remboursable si commandé
Compétitions et spectacles	280,00 \$	Remboursable avant le 29 septembre (selon paiement du club)
Cours cheerleading	485,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
Tumbling	NA	Non remboursable après le 21 septembre
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	1 020,00 \$	

Compétitif

NB: Incluant le montant forfaitaire pour la campagne de financement

Compétitif U8		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	60,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Chou	10,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Costume	275,00 \$	Non remboursable si commandé
Uniforme pratique	85,00 \$	Non remboursable si commandé
Compétitions et spectacles	380,00 \$	Remboursable avant le 29 septembre (selon paiement du club)
Cours cheerleading	535,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
Tumbling	160,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	1 615,00 \$	

Compétitif U12		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	60,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Chou	10,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Costume	275,00 \$	Non remboursable si commandé
Uniforme pratique	85,00 \$	Non remboursable si commandé
Compétitions et spectacles	380,00 \$	Remboursable avant le 29 septembre (selon paiement du club)
Cours cheerleading	535,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
Tumbling	210,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	1 665,00 \$	

Compétitif U16/18/Open		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	60,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Chou	10,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Costume	275,00 \$	Non remboursable si commandé
Uniforme pratique	85,00 \$	Non remboursable si commandé
Compétitions et spectacle	380,00 \$	Remboursable avant le 29 septembre (selon paiement du club)
Cours cheerleading	585,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
Tumbling	210,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	1 715,00 \$	

Nationaux: 219\$ remboursable jusqu'au 31 décembre

Open 3,0

NB: Incluant le montant forfaitaire pour la campagne de financement

Open 3,0		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	60,00 \$	Non remboursable
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable
Chou	10,00 \$	Non remboursable
Costume	275,00 \$	Non remboursable si commandé
Compétitions et spectacles	295,00 \$	Remboursable avant le 29 septembre (selon paiement du club)
Cours cheerleading	495,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
Tumbling	NA	Non remboursable
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable
Total	1 245,00 \$	

Mondial

NB: Incluant le montant forfaitaire pour la campagne de financement

Summit		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	60,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Chou	10,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Costume	275,00 \$	Non remboursable si commandé, (prix variable selon l'uniforme
Uniforme pratique	85,00 \$	Non remboursable si commandé
Compétitions et spectacles	850,00 \$	Remboursable avant le 29 septembre (selon paiement du club)
Cours cheerleading	1 135,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
Mix et chorégraphe personnalisé	300,00 \$	Non remboursable
Tumbling	210,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	3 035,00 \$	

World		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	60,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Campagne de financement	90,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Chou	10,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Costume	275,00 \$	Non remboursable si commandé, MJ 475\$
Uniforme pratique	85,00 \$	Non remboursable si commandé
Compétitions et spectacles	850,00 \$	Remboursable avant le 29 septembre (selon paiement du club)
Cours cheerleading	1 135,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
Mix et chorégraphe personnalisé	300,00 \$	Non remboursable
Tumbling	NA	
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable après le 21 septembre
Total	2 825,00 \$	

Sport-Étude

NB: Incluant le montant forfaitaire pour la campagne de financement

Sport-Étude		
Description	Montant\$	Note
Frais affiliation fcq et admin	60,00 \$	Non remboursable
Campagne de financement	NA	Non remboursable
Chou	10,00 \$	Non remboursable
Costume	275,00 \$	Non remboursable si commandé
Unforme pratique	85,00 \$	Non remboursable si commandé
Compétitions et spectacles	395,00 \$	Remboursable avant le 29 septembre
Cours cheerleading	1 440,00 \$	Remboursement selon % (voir modalités de contrats)
Mix personnalisé	100,00 \$	Non remboursable
Cours mise en forme	350,00 \$	Non remboursable
t-shirt	20,00 \$	Non remboursable
Total	2 735,00 \$	
Autobus en sus...	?\$	<i>selon le nombre d'athlète</i> Non remboursable